

## Agence des aires marines protégées

---

### \* Emploi proposé

**Emploi proposé : Chargé(e) de mission « mégafaune marine et habitats associés » (H/F)** au sein des parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses.

**Grade :** ouvert en priorité aux fonctionnaires de catégorie A, à défaut aux personnels non titulaires de niveau équivalent.

**Niveau d'études :** Bac + 5 ou expérience équivalente.

**Résidence administrative :** Iloni (Mayotte)

**Position statutaire :** Position normale d'activité, mise à disposition ou détachement sur contrat (trois ans renouvelable) pour les fonctionnaires, contrat à durée déterminée de trois ans renouvelable pour les non titulaires.

### \* Contexte

Les parcs naturels marins de Mayotte (PNMM) et des Glorieuses (PNMG) ont été créés respectivement par décrets n°2010-71 du 18 janvier 2010 et n°2012-245 du 22 février 2012. Englobant l'ensemble des eaux sous juridiction française autour de Mayotte et des Glorieuses, ces deux parcs contigus forment l'une des plus grandes aires marines protégées françaises, avec une superficie de plus de 112 000 km<sup>2</sup>. Ils abritent une biodiversité d'une richesse exceptionnelle, exposée, à Mayotte, à des pressions anthropiques fortes dans le contexte d'explosion démographique et de développement socio-économique que connaît actuellement l'île, 101<sup>ème</sup> département français et prochainement région ultrapériphérique de l'Europe.

Comme tout parc naturel marin, ces parcs ont pour objectif de contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin (Code environnement L334-3).

Les moyens nécessaires au fonctionnement des parcs sont mis à disposition par l'Agence des aires marines protégées, établissement public à caractère administratif créé par la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006. La même équipe (25 agents) est au service des conseils de gestion de chacun des parcs.

Le service « ingénierie » est chargé d'élaborer le plan de gestion du PNM des Glorieuses, de faire évoluer si nécessaire celui du PNM de Mayotte, puis de mettre en place les mesures de gestion prévues dans ces plans, de préparer les dossiers relatifs aux avis des conseils de gestion, de préparer et de réaliser les plans d'actions annuels. Il conduit ces actions en liaison étroite avec le service « Opérations ».

### \* Poste proposé

Le/la chargé(e) de mission « Mégafaune marine et habitats associés » sera placé(e) sous l'autorité de l'adjointe « Ingénierie » à la directrice-déléguée du Parc naturel marin de Mayotte.

Il/elle aura pour objectifs de contribuer en ce qui concerne la mégafaune et les habitats associés :

- à la rédaction du plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses ;
- à la rédaction des états initiaux des plans de gestion des parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses ;
- à la définition des indicateurs de gestion, à la mise au point des protocoles de suivi correspondants, à la formation des agents du pôle « Opérations » pour la mise en œuvre de ces protocoles et au remplissage du tableau de bord des Parcs ;
- à l'élaboration des dossiers préparatoires aux avis des conseils de gestion des parcs ;

- au montage et au pilotage des actions des parcs en cohérence avec les plans de gestion et les plans d'actions des parcs ;
- aux projets d'éducation et de sensibilisation à l'environnement ainsi qu'aux actions de communication des parcs.

Il/elle sera plus particulièrement en charge de :

- finaliser la rédaction du volet Mayotte du plan national d'action tortues marines sud-ouest océan indien ;
- mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre, via l'animation des partenaires et la mobilisation de financements, les actions prévues dans les plans nationaux d'action dugongs et tortues marines ;
- contribuer à l'animation du réseau REMMAT (réseau d'échouage mahorais de mammifères marins et de tortues marines) ;
- de participer activement aux programmes relatifs à la conservation de la mégafaune marine à l'échelle régionale.

Pour la réalisation de ces différents objectifs, le/la chargé(e) de mission devra travailler en étroite collaboration avec les autres chargés de mission du service « ingénierie », avec les agents du service « Opérations » qui ont vocation assurer les suivis ainsi que des missions de sensibilisation et de contrôle, et avec les chargés de mission du siège de l'Agence.

### **Qualités et compétences requises**

- Formation obligatoire en biologie et écologie marines
- Expérience dans le domaine de la biologie marine ou la protection du milieu marin, idéalement dans les domaines spécifiques au poste
- Expérience dans la rédaction et la mise en œuvre de plans de gestion
- Traitement statistique des données
- Autonomie et capacités d'organisation
- Rigueur dans la conduite de projet
- Capacité à travailler en équipe (interne et externe)
- Capacité d'écoute et de négociation
- Excellentes capacités rédactionnelles
- Une connaissance du contexte local serait appréciée
- Diplôme plongeur classe 1B souhaité

### **Candidatures**

Date limite des candidatures : 15 septembre 2013

Prise de poste : 1<sup>er</sup> janvier 2014

Les candidatures devront consister en une lettre de motivation et un curriculum vitae. Elles devront impérativement faire apparaître le statut du candidat (fonctionnaire ou contractuel).

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser :

- soit par mail (de préférence) : [recrutement@aires-marines.fr](mailto:recrutement@aires-marines.fr) en indiquant dans l'objet la référence «M163»
- soit par courrier à l'adresse suivante : Agence des aires marines protégées - service ressources humaines - 16 quai de la douane - BP 42932 - 29229 BREST CEDEX 2

Les personnes souhaitant des informations sur le poste peuvent contacter :

Julie MOLINIER, adjointe à la directrice-déléguée du Parc naturel marin de Mayotte, en charge du pôle Ingénierie. Tél : 06 39 69 97 38, courriel : [julie.molinier@aires-marines.fr](mailto:julie.molinier@aires-marines.fr).

### **Modalités de sélection**

Une première sélection de candidats est effectuée au vu de la lettre de motivation et du curriculum vitae. Les candidats fonctionnaires sélectionnés seront convoqués devant un jury.

En l'absence de candidature retenue parmi les fonctionnaires, les candidats non fonctionnaires sélectionnés seront à leur tour auditionnés par un jury.

